



Distr.
LIMITEE
T/L.769/Add.1
14 juin 1957
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Douzième session
Point 4 d) de l'ordre du jour

SITUATION DANS LE TERRITOIRE SOUS TUTELLE DES ILES DU PACIFIQUE

Addendum à l'aperçu de la situation rédigé par le Secrétariat (T/L.769)

Note : Le Comité de rédaction a approuvé les modifications suivantes en tenant compte des déclarations faites au Conseil par le Représentant spécial de l'Autorité administrante ainsi que des projets de recommandations déjà acceptés par le Comité de rédaction.

1. Ajouter la phrase suivante à la fin du paragraphe 2 :

"A sa vingtième session, le Conseil a été informé de la nomination d'un Haut-Commissaire adjoint pour le Territoire sous tutelle".

2. Remplacer la dernière phrase du paragraphe 12 par le texte suivant :

"A la vingtième session du Conseil, le Représentant spécial a déclaré que les habitants de Rongelap allaient bientôt revenir dans leur atoll, considéré comme habitable sans danger. Il a ajouté qu'en mai 1957, on avait entrepris sur l'atoll la construction de tout un nouveau village, comprenant des maisons, une école, une église, un dispensaire, des abris pour les bateaux et des citernes. En outre, on avait prévu les crédits nécessaires pour permettre aux habitants de Rongelap de se réadapter progressivement à leur ancien mode de vie et leur éviter les difficultés auxquelles ils pourraient se heurter à leur retour. Une station de radio allait être installée à Rongelap; les habitants seraient ainsi reliés par radio au réseau des îles Marshall.

"Le dernier examen médical annuel des habitants de Rongelap et d'Utirik, effectué en 1957, avait montré qu'ils étaient en bonne santé et que les retombées radioactives n'avaient eu aucun effet durable qui fût perceptible. En plus des examens médicaux normaux auxquels tous les habitants de ces atolls avaient été

soumis, cinq d'entre eux avaient accepté récemment de subir des examens spéciaux très approfondis au Laboratoire national d'Argonne, près de Chicago. Ces examens spéciaux, confirmant les résultats de l'examen général, avaient montré que la population était entièrement rétablie et en excellente santé."

3. Supprimer la deuxième partie du paragraphe 13, à partir des mots : "Pendant l'année considérée ..." (huitième ligne) et la remplacer par le texte suivant :

"A la vingtième session du Conseil, le Représentant spécial a déclaré qu'en août 1956, une conférence de chefs micronésiens s'était tenue à Guam pendant une semaine; les représentants avaient été élus par les organes représentatifs de chaque district du Territoire. Les problèmes communs aux différents districts avaient été discutés à cette conférence, dont le succès avait été tel qu'une conférence inter-districts analogue avait été prévue pour août 1957. Le Représentant spécial a ajouté que le nombre accru d'observateurs qui avaient assisté, l'année passée, aux sessions de congrès de districts autres que le leur montrait que les districts s'intéressaient de plus en plus aux problèmes communs. L'Autorité administrante, tout en estimant que ces conférences contribuent beaucoup à développer, chez les habitants, le sentiment de l'unité du Territoire et à leur faire prendre conscience des problèmes qui leur sont communs, ne croit pas que les conférences prévues pour les années à venir annoncent, dans l'immédiat la création d'un organe politique central."

4. Ajouter, après le paragraphe 13, un nouveau paragraphe ainsi conçu :

"Une conférence des juges et greffiers micronésiens des tribunaux de chaque district s'est tenue en septembre 1956; elle a abouti à une série de recommandations destinées à améliorer le fonctionnement des tribunaux. Une conférence inter-districts des directeurs de sociétés commerciales agréées ainsi qu'une conférence des services agricoles du Territoire ont été l'une et l'autre suivies par un certain nombre de Micronésiens."

5. Ajouter le texte suivant à la fin du paragraphe 16 :

"A la vingtième session, le Représentant spécial a informé le Conseil que l'Autorité administrante préparait un programme systématique d'octroi de chartes aux municipalités de tout le Territoire. Outre deux municipalités du district de Saïpan qui avaient déjà reçu une charte, quatre municipalités importantes

d'autres districts devaient recevoir la leur avant la fin de juin 1957. Les dates d'octroi de chartes aux 96 municipalités restantes n'étaient pas encore définitivement fixées, mais d'après les plans actuels, neuf chartes devaient être octroyées à des municipalités importantes avant la fin de 1957, seize avant la fin de 1958 et cinq avant la fin de l'exercice 1959."

6. Ajouter la phrase suivante à la fin du paragraphe 20 :

"A la vingtième session, le Représentant spécial a informé le Conseil que l'on avait préparé une charte officielle pour le Congrès du district de Truk, et que si tout se passait selon les prévisions, ce Congrès de district tiendrait sa première session dans le courant de l'année 1957."

7. Ajouter la phrase suivante à la fin du paragraphe 27 :

"A la vingtième session du Conseil, le Représentant spécial a déclaré qu'au cours des deux dernières années, le personnel américain des services agricoles du Territoire avait plus que doublé et qu'un phytopathologue, dont les services seraient très utiles, avait été engagé."

8. Ajouter la phrase suivante à la fin du paragraphe 29 :

"A la vingtième session, le Représentant spécial a déclaré qu'au cours de l'année considérée, de nouvelles terres avaient été mises à la disposition des Micronésiens de Truk et des îles Marshall au titre du programme de homesteading (constitution de biens de famille)."

9. Ajouter la phrase suivante à la fin du paragraphe 40 :

"A la vingtième session, le Représentant spécial a indiqué que de nouveaux hôpitaux avaient été achevés à Truk et à Yap; à Koror, les constructions étaient en partie achevées; des travaux étaient en cours à Ebeye et à Kusaie; un hôpital destiné aux habitants de l'atoll de Jaluit devait être ouvert à Jabor à la fin de 1958."

10. Ajouter la phrase suivante à la fin du paragraphe 43 :

"A la vingtième session, le Représentant spécial a informé le Conseil que trois médecins, deux infirmières diplômées, un technicien de laboratoire et un hygiéniste micronésiens recevaient une formation poussée à Hawaii. Au cours de l'année commençant en juillet 1956, on envisageait de faire faire à quelques stagiaires des études supérieures d'anesthésie à l'hôpital naval de Guam; 34 employés des services de santé publique avaient suivi un cours de perfectionnement en matière d'hygiène." /...

11. Remplacer la dernière phrase du paragraphe 44 par le texte suivant :

"A la vingtième session, le Représentant spécial a fait savoir au Conseil que l'exécution de ce programme avait commencé, que tous les habitants du Territoire non atteints de tuberculose étaient examinés et vaccinés et que le nombre des individus atteints de tuberculose active actuellement hospitalisés avait quelque peu diminué grâce au traitement systématique dans les hôpitaux et les dispensaires."

12. Dans la deuxième phrase du paragraphe 46, remplacer "10.812" par "10.835" et ajouter "197" après les mots "inscrits dans les".

13. A la 14ème ligne du paragraphe 46, remplacer "225" par "225" et "31" par "29".

14. Ajouter la phrase suivante à la fin du paragraphe 50 :

"A la vingtième session, le Représentant spécial a indiqué qu'un spécialiste avait étudié les moyens de produire sur place du matériel éducatif, et que son rapport serait publié à bref délai."

15. Ajouter la phrase suivante à la fin du paragraphe 52 :

"A cet égard, le Représentant spécial a informé le Conseil, à sa vingtième session, qu'une nouvelle école primaire supérieure publique s'ouvrirait à Kusaie en juin 1957."
